



La Commission fédérale pour la jeunesse approuve l'initiative pour des places d'apprentissage

La Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ) est convaincue que les mesures proposées dans l'initiative pour des places d'apprentissage contribuent à combler les lacunes qui existent dans la formation professionnelle. Le fonds pour la formation professionnelle, alimenté par des contributions de tous les employeurs, permet de garantir une plus grande équité sur le marché. Ce fonds permettra d'indemniser les entreprises pour les frais entraînés par la formation ; cette mesure doit les inciter à proposer de nouvelles places de formation de qualité.

En 1997, la CFJ a publié un rapport intitulé « Quel avenir sans travail ? Les jeunes à la recherche de leur place dans la société ». Ce rapport démontrait que le statut social et la considération d'un individu dépendent intimement de sa situation professionnelle et de son revenu. L'entrée dans le monde du travail conditionne de ce fait fortement l'intégration sociale d'une personne. Tout le monde s'accorde à le dire, le travail est la clé de cette intégration, d'où la nécessité d'une bonne formation professionnelle. Une bonne formation est également la meilleure prévention aux problèmes sociaux comme les toxico-dépendances ou la violence.

Le système suisse de la formation professionnelle possède de nombreux points forts. L'un des éléments centraux de ce système est l'apprentissage professionnel avec son concept de formation duale. Mais justement, cet élément central présente aussi des points faibles :

- L'offre de places d'apprentissage est soumise à des variations conjoncturelles sur le court terme. A intervalles de plus en plus courts, certaines volées de jeunes et certains groupes rencontrent d'importants obstacles pour entrer dans la vie professionnelle.
- Beaucoup d'entreprises ne prennent pas assez ou même pas du tout leurs responsabilités pour assurer la formation de la relève. En reportant les frais de formation sur l'Etat ou sur d'autres entreprises, ils se ménagent un avantage comparatif indu sur le marché.
- Le manque de places d'apprentissages a pour conséquence que les jeunes qui sortent de l'école obligatoire avec des lacunes ont toujours plus de peine à trouver une place d'apprentissage quelle qu'elle soit.

La CFJ recommande donc aux électrices et électeurs d'accepter l'initiative pour des places d'apprentissage.

Les jeunes eux-mêmes accordent une très grande importance à une bonne formation professionnelle accessible à toutes et tous. Pour preuve, ce sont les associations de jeunesse, les jeunesse syndicales ou de partis qui ont lancé l'initiative pour des places d'apprentissage.

Le Conseil fédéral a confié à la CFJ le mandat d'observer et d'analyser l'évolution de la situation des jeunes dans la société. Elle a aussi pour tâche de formuler les aspirations des jeunes et d'élaborer des propositions en conséquence. La CFJ examine par ailleurs les conséquences que les dispositions législatives importantes de la Confédération comportent pour la jeunesse.

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LA JEUNESSE

Renseignements complémentaires :

Leo Brücker-Moro, président de la CFJ, tél. prof. : 041 875 63 31, tél.+fax privé : 041 870 92 36

Marion Nolde, secrétaire de la CFJ, Office fédéral de la culture, 3003 Berne, tél. : 031 322 92 26, fax 031 322 92 73, e-mail: ekj-cfj@bak.admin.ch

Le rapport dont il est fait mention dans ce communiqué „Quel avenir sans travail? Les jeunes à la recherche de leur place dans la société“ est disponible gratuitement en allemand, français et italien, à l'adresse suivante : Commission fédérale des jeunes, c/o Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne, tél. : 031 322 92 26, fax : 031 322 92 73, e-mail : ekj-cfj@bak.admin.ch